



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 65042

Texte de la question

M. Jacques Rebillard attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les conditions d'exercice des auto-écoles, rendues difficiles par l'insuffisance de places à l'examen du permis de conduire. En effet, les difficultés pour obtenir un nombre de places suffisantes à l'examen entraînent des délais de quatre à six mois pour présenter les candidats au permis de conduire. Cette situation semble être la conséquence du manque de disponibilité ou d'effectifs des inspecteurs dans le département de la Saône-et-Loire. Le passage aux 35 heures et l'allongement de la durée de l'examen risquent d'augmenter encore les délais d'attente. De nombreux jeunes attendent d'obtenir cet examen pour répondre à des propositions d'emplois, en conséquence il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment il entend mettre fin à cette situation préjudiciable pour les professionnels concernés et les jeunes entrant dans la vie active.

Texte de la réponse

L'année 2001 a été difficile dans le domaine des examens du permis de conduire sur l'ensemble du territoire, en particulier dans le département de la Saône-et-Loire. En effet, la demande forte et continue dans les examens du groupe « poids lourds », marquée par une progression de 11 % par rapport à celle de l'année 2000, s'est concrétisée par une tension importante sur l'offre de places d'examen. Les efforts déployés au niveau national et l'investissement important des délégués et inspecteurs du permis de conduire sur ces tâches prioritaires ont néanmoins conduit, sur les dix premiers mois de l'année 2001, à une augmentation de 10 % du nombre des places attribuées, par rapport à la même période de l'année 2000, dans les catégories précitées. Pour ce qui concerne l'effectif global du corps des inspecteurs, l'effort entrepris en 2000 a été amplifié. En 2001, 72 postes supplémentaires ainsi que 5 postes de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ont été créés. Au total, et si l'on ajoute les remplacements pour départs à la retraite, 98 agents ont reçu leur affectation définitive le 1er janvier 2002. A cette occasion, 2 inspecteurs ont été affectés au 1er janvier 2002 dans le département de la Saône-et-Loire. Pour 2002, 134 postes sont offerts aux concours interne et externe de recrutement dont les épreuves seront organisées dès le début de l'année. Au total, le Gouvernement a décidé de créer 230 postes d'inspecteurs et délégués du permis de conduire entre 2001 et 2003 pour améliorer les conditions de passage du permis, après les 30 postes créés en 2000. Après plusieurs années de stagnation, l'effectif de ce corps de la fonction publique est donc en croissance de 30 % depuis 1997.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Rebillard](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65042

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4468

Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1285